



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon tenue conformément à la loi, le **8 JUILLET 2026** à 17 05 heures, en ses locaux, situés au 90, chemin Saint-François-Xavier, Candiac, Québec.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Normand Dyotte	Président et délégué de la ville de Candiac
Monsieur Jean-Claude Boyer	Vice-président et délégué de la ville de Saint-Constant
Monsieur Jean-Michel Pepin	Délégué de la ville de Delson
Monsieur Frédéric Galantai	Délégué de la ville de La Prairie
Monsieur Christian Marin	Délégué de la ville de Saint-Philippe
Monsieur Sylvain Bouchard	Délégué de la ville de Sainte-Catherine
Monsieur Jean-Luc Dulude	Délégué de la ville de Saint-Mathieu

Formant le quorum requis sous la présidence de monsieur Normand Dyotte.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Michel Guillemette	Directeur
Me Marie Lise Desrosiers	Secrétaire de la Régie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

26-07-89

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Christian Marin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 6.1.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Ratification de la liste des dépenses incompressibles payées du 30 mai au 29 juin 2026 - montant 2 238 471,75 \$
- 5.2 Ratification de la liste des déboursés directs du 29 mai au 28 juin 2026 - montant de 1 998 160,45 \$
- 5.3 Approbation des comptes à payer du 30 mai au 29 juin 2026 - montant de 290 333,14 \$
- 5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} janvier au 14 juin 2026
- 5.5 Dépôt des dépenses du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2026 du programme de soutien à la modernisation des CU-9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération
- 5.6 Dépôt des dépenses en immobilisations financées par règlement d'emprunt au 30 juin 2026
- 5.7 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 312 000 \$ qui sera réalisé le 24 juillet 2026
- 5.8 Affectation des crédits pour des dépenses courantes payables en août 2026 - montant de 359 950 \$
- 5.9 Approbation des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 - montant de 1 790,56 \$



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

6. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 6.1 Adjudication du contrat pour l'aménagement du stationnement d'une superficie de 22 417 pieds carrés sur le lot 2 746 467 (document remis séance tenante)

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Lettre d'entente numéro 2026-SCFP-02 - Partage de ressources entre la Régie intermunicipale de police Roussillon et la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries - employés de la division des technologies de l'information
7.2 Embauche de deux policiers - matricules 1639 et 1640
7.3 Embauche d'un préposé aux télécommunications - statut régulier - matricule 300
7.4 Dépôt de la liste des départs au 8 juillet 2026 (aucun départ)
7.5 Mesure disciplinaire - dossiers DIS-2025-13 et DIS-2026-04
7.6 Mesure disciplinaire - dossier DIS-2026-05
7.7 Mesure disciplinaire - dossier DIS-2025-13

8. RESSOURCES INFORMATIQUES

9. ADMINISTRATION

- 9.1 Nomination à la présidence de la Régie et autorisation de signatures
9.2 Nomination à la vice-présidence de la Régie et autorisation de signatures
9.3 Disposition de biens sans maître et sans valeur - donation de bicyclettes
9.4 Autorisation de signature - Entente entre la Régie intermunicipale de police Roussillon et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries relative au partage d'une ressource dédiée aux communications
9.5 Création du comité des finances
9.6 Création du comité de négociation des conventions collectives
9.7 Adoption de la politique budgétaire de la Régie

10. GREFFE

11. VARIA

- 11.1 Support et condoléances à la famille de l'agent de police du SPVM Mohamed Lamine Benredouane

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

26-07-90

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

Il est proposé par monsieur Christian Marin, appuyé par monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2026.

ADOPTÉE

26-07-91

RATIFICATION DE LA LISTE DES DEPENSES INCOMPRESSIBLES PAYEES DU 30 MAI AU 29 JUIN 2026 - MONTANT 2 238 471,75 \$

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

D'ENTÉRINER la liste des dépenses incompressibles payées pour la période du 30 mai au 29 juin 2026 - montant 2 238 471,75 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

26-07-92

RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DIRECTS DU 12 MAI AU 28 JUIN 2026 - MONTANT DE 1 998 160,45 \$

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Dulude, appuyé par monsieur Frédéric Galantai et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la liste des déboursés directs du 12 mai au 28 juin 2026 - montant de 1 998 160,45 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

26-07-93

APPROBATION DES COMPTES A PAYER DU 13 MAI AU 29 JUIN 2026 - MONTANT DE 290 333,14 \$

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Christian Marin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un paiement des comptes à payer du 13 mai au 29 juin 2026 - montant de 290 333,14 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1^{er} JANVIER AU 14 JUIN 2026

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} janvier au 14 juin 2026 est déposé à l'assemblée.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉPENSES DU 1^{er} JUIN 2023 AU 30 JUIN 2026 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CU-9-1-1 ET DES CSAU ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Le rapport des dépenses du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026 du programme de soutien à la modernisation des CU 9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaines générations est déposé.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU 30 JUIN 2026

Le rapport des dépenses en immobilisations financées par les règlements d'emprunt au 30 juin 2026 est déposé.

26-07-94

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 312 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale de police Roussillon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 312 000 \$ qui sera réalisé le 24 juillet 2026, réparti comme suit :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 36 (2013) et 37 (2014), la Régie intermunicipale de police Roussillon souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Roussillon avait le 21 juillet 2026, un emprunt au montant de 351 800 \$, sur un emprunt original de 507 800 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 36 (2013) et 37 (2014);

CONSIDÉRANT QUE, en date du 21 juillet 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

CONSIDÉRANT QUE, le règlement d'emprunt 44-(2022) n'a jamais fait l'objet d'un financement ;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 24 juillet 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 36 (2013) et 37 (2014) et de financer le règlement d'emprunt 44-(2022) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Luc Dulude et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 juillet 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA
SUCCURSALE CANDIAC
201 BOUL DE L'INDUSTRIE
CANDIAC, QC
J5R 6A6



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie intermunicipale de police Roussillon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 36-(2013) et 37-(2014) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 24 juillet 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 36-(2013) et 37-(2014), soit prolongé de 3 jours.

ADOPTÉE

26-07-95

AFFECTATION DES CRÉDITS POUR DES DÉPENSES COURANTES PAYABLES EN AOÛT 2026 - MONTANT DE 359 950 \$

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon ne tiendra pas d'assemblée au mois d'août 2026 ;

CONSIDÉRANT l'article 1.2.3 de l'annexe A du règlement numéro 28-(2007) intitulé « *Règlement décrétant une politique de délégation de pouvoirs et remplaçant le règlement numéro 23 concernant la délégation de pouvoirs* » ;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin, appuyé par monsieur Christian Marin et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER les crédits nécessaires au paiement des dépenses courantes pour la période du 9 juillet au 10 août 2026 pour un montant total estimé de 359 950 \$ et d'en autoriser le paiement, le tout tel que décrit dans le rapport de la trésorière dont copie est jointe en annexe à la présente.

ADOPTÉE

26-07-96

APPROBATION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2026 - MONTANT DE 1 790,56 \$

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le fonds de roulement pour les dépenses en immobilisations de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations adopté par la Régie ;

CONSIDÉRANT les achats effectués dans le respect de l'application de la politique d'achats du 8 au 30 juin 2026 détaillés dans le tableau 1 joint à la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Galantai, appuyé par monsieur Jean-Luc Dulude et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses en immobilisations déjà effectuées, soient financées par un prêt du fonds de roulement qui sera remboursé audit fonds selon les cédules décrites dans le tableau 2 joint en annexe à la présente, le tout pour un montant total 1 790,56 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

26-07-97

Régie intermunicipale de police Roussillon

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2026-SCFP-02 - PARTAGE DE RESSOURCES ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON ET LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES - EMPLOYÉS DE LA DIVISION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT que la Régie et la RIAGS souhaitent optimiser l'utilisation de leurs ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que les besoins opérationnels des deux Régies justifient le partage de certaines ressources afin d'assurer l'efficacité des services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu avec la partie syndicale de partager la fonction de technicien au soutien technique avec la RIAGS selon les termes de la lettre d'entente 2026-SCFP-02 ;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'entente intervenue entre le syndicat et la Régie sont précisées dans la lettre d'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Christian Marin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la signature de la lettre d'entente 2026-SCFP-02 à intervenir entre la Régie intermunicipale de police Roussillon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4264, concernant le partage du poste de technicien au soutien (informatique) avec la RIAGS.

D'AUTORISER le président, monsieur Normand Dyotte ou en son absence le vice-président, monsieur Jean-Claude Boyer et le directeur, monsieur Michel Guillemette ou en son absence la chef de division ressources humaines, madame Annie Savaria, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon la lettre d'entente numéro 2026-SCFP-02, dont copie est jointe en annexe à la présente.

ADOPTÉE

26-07-98

EMBAUCHE DE DEUX POLICIERS - MATRICULES 1639 ET 1640

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a besoin de maintenir un nombre suffisant d'effectifs afin combler ses besoins en matière d'effectif policiers ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration des examens et aux entrevues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Marin, appuyé par monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER à titre de policier régulier en probation les employés ayant les matricules 1639 et 1640.

QUE cette embauche soit effective à compter du 22 juin 2026.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-211-66-xxx.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

26-07-99

NOMINATION D'UNE EMPLOYÉE À TITRE DE PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS - STATUT RÉGULIER - MATRICULE 300

CONSIDÉRANT le poste de préposé aux télécommunications régulier à pourvoir ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective liant la Régie intermunicipale de police Roussillon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4264 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER l'employée matricule 300, à titre de préposée aux télécommunications, statut régulier.

QUE cette embauche soit effective à compter du 29 juin 2026.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des cols blancs de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QU'AUX fins d'établissement du salaire, le premier échelon soit attribué à l'employé.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-213-10-xxx.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPARTS AU 8 JUILLET 2026 (AUCUN DÉPART)

La liste des départs pour la période allant au 8 juillet 2026 est déposée. Il n'y a aucun départ.

26-07-100

MESURE DISCIPLINAIRE - DOSSIERS DIS-2025-13 ET DIS-2026-04

CONSIDÉRANT le rapport verbal fait par le directeur aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Luc Dulude et résolu à l'unanimité :

QU'EN conséquence du dossier disciplinaire DIS-2026-04, D'IMPOSER à l'employé quatre journée de suspension de 9.5 heures sans traitement.

QU'EN conséquence du dossier disciplinaire DIS-2025-13, D'IMPOSER à l'employé quatre journée de suspension de 9.5 heures sans traitement.

QUE cette mesure disciplinaire soit appliquée dans les délais fixés par le directeur de la Régie.

ADOPTÉE

26-07-101

MESURE DISCIPLINAIRE - DOSSIER DIS-2026-05

CONSIDÉRANT le rapport verbal fait par le directeur aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Dulude, appuyé par monsieur Frédéric Galantai et résolu à l'unanimité :

QU'EN conséquence du dossier disciplinaire DIS-2026-05, D'IMPOSER à l'employé deux journée de suspension de 8.5 heures et ce, sans traitement.

QUE cette mesure disciplinaire soit appliquée dans les délais fixés par le directeur de la Régie.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

26-07-102

MESURE DISCIPLINAIRE - DOSSIER DIS-2025-13

CONSIDÉRANT le rapport verbal fait par le directeur aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Galantai, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer et résolu à l'unanimité :

QU'EN conséquence du dossier disciplinaire DIS-2025-13, D'IMPOSER à l'employé une journée de suspension de 9.5 heures sans traitement.

QUE cette mesure disciplinaire soit effective dès l'adoption par le conseil d'administration.

ADOPTÉE

26-07-103

NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGIE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes relativement à la nomination annuelle à la présidence de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;

CONSIDÉRANT la résolution 25-07-83, laquelle nommait monsieur Normand Dyotte au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon pour la période du 9 juillet 2025 au 8 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Christian Marin et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Normand Dyotte soit nommé au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon pour une durée d'un an, soit du 8 juillet 2026 au 8 juillet 2027 ;

QU'À ce titre monsieur Normand Dyotte soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon tous les effets bancaires.

ADOPTÉE

26-07-104

NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGIE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes relativement à la nomination annuelle à la présidence de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;

CONSIDÉRANT la résolution 25-11-135, laquelle nommait monsieur Jean-Claude Boyer au poste de vice-présidente du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon pour la période du 12 novembre 2025 au 8 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Marin, appuyé par monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Jean-Claude Boyer soit nommé au poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon pour une durée d'un an, soit du 8 juillet 2026 au 8 juillet 2027 ;

QU'À ce titre monsieur Jean-Claude Boyer soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon tous les effets bancaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

26-07-105

DISPOSITION DE BIENS SANS MAÎTRE ET SANS VALEUR - DONATION DE BICYCLETTES

CONSIDÉRANT la délégation faite à la Régie intermunicipale de police Roussillon par les villes membres en matière de disposition de biens sans maître et sans valeur ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses opérations, la Régie a saisi des biens sans maître et sans valeur, en l'occurrence des bicyclettes ;

CONSIDÉRANT que les démarches effectuées n'ont pas permis à la Régie de retracer les propriétaires de ces biens ;

CONSIDÉRANT que ces biens sont devenus la propriété de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la disposition des bicyclettes décrites dans la liste jointe en annexe à la présente à l'organisme à but non lucratif BENADO.

ADOPTÉE

26-07-106

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON ET LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE DÉDIÉE AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la RIAGS et la RIPR ont pour mission commune d'assurer la protection de la vie, des biens et du territoire, ainsi que la sécurité publique au bénéfice de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions d'urgence et les événements de sécurité publique nécessitent des communications rapides, cohérentes, fiables et coordonnées auprès du public, des médias et des partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE les communications en situation d'urgence, notamment lors d'incendies majeurs, d'opérations policières d'envergure, de sinistres ou de mesures de sécurité civile, requièrent une expertise spécialisée et une coordination étroite entre les services ;

CONSIDÉRANT QUE la RIAGS et la RIPR souhaitent optimiser l'utilisation de leurs ressources respectives en mettant en commun une expertise en communications afin de planifier, coordonner et réaliser les activités de communication internes et externes liées au domaine de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le partage d'un conseiller aux communications permet d'assurer l'uniformité des messages et de renforcer la confiance du public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Luc Dulude et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le président, monsieur Normand Dyotte et le directeur de la Régie, monsieur Michel Guillemette, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon, l'entente entre la Régie intermunicipale de police Roussillon et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries relative au partage d'une ressource dédiée aux communications.

ADOPTÉE

26-07-107

CRÉATION DU COMITÉ DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont manifesté l'intérêt de créer de nouveaux comités de régie interne afin de soutenir la gestion de certains dossiers ;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

CONSIDÉRANT QUE trois délégués seront appelés à siéger sur ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Dulude, appuyé par monsieur Frédéric Galantai et résolu à l'unanimité :

DE créer le comité des finances.

Que messieurs Jean-Michel Pepin, Jean-Claude Boyer et Normand Dyotte soient les membres désignés à siéger à ce comité.

ADOPTÉE

26-07-108

CRÉATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont manifesté l'intérêt de créer de nouveaux comités de régie interne afin de soutenir la gestion de certains dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE trois délégués seront appelés à siéger sur ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Galantai, appuyé par monsieur Jean-Claude B et résolu à l'unanimité :

DE créer le comité des négociations collectives.

Que messieurs Jean-Luc Dulude, Sylvain Bouchard et Normand Dyotte soient les membres désignés à siéger à ce comité.

ADOPTÉE

26-07-109

ADOPTION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie tient à assurer la prévisibilité financière des villes et municipalité membres de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration tient à appliquer des principes de saine gestion des fonds publics et de responsabilité intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Christian Marin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la politique budgétaire de la Régie intermunicipale de police Roussillon, annexée à la présente.

ADOPTÉE

26-07-110

SUPPORT ET CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE L'AGENT DE POLICE DU SPVM MOHAMED LAMINE BENREDOUANE

CONSIDÉRANT le décès tragique de l'agent Mohamed Lamine Benredouane du SPVM, survenu dans l'exercice de ses fonctions le lundi 22 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon déplore ce décès ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon offre à la famille de l'agent Mohamed Lamine Benredouane ainsi qu'à ses collègues ses plus sincères condoléances.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Fady Dagher, directeur du SPVM.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Deux citoyens de Sainte-Catherine sont présents et adressent leur question au président de l'assemblée.

26-07-111

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard de lever l'assemblée. Il est 17h20.

ADOPTÉE

NORMAND DYOTTE
Président

Me MARIE LISE DESROSIERS
Secrétaire de la Régie